

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/4/9

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre

Le jeudi 16 mai à 20 heures 00

Présents : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 14

à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HEMON F. ; LE RAY L. ; SITRUK J.C. ; DEMANNEZ V. ; FRIBOURG P. ; OLSZER N. ; DANIBO C. ; CAHET L. ; PEYRE J.J. ; CHARLES P.

Absents excusés : BRULE G. (Pouvoir de vote donné à L. LE RAY) ; LE BRECH G. (pouvoir de vote donné à C.DANIBO) ; PAILLEUX C. ;

Secrétaire de séance : Mme Céline DANIBO

OBJET : CANTINE SCOLAIRE : TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024- 2025 - MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION A 1.00 € POUR LES FAMILLES A FAIBLE QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année les prix des repas servis à la cantine scolaire sont révisés et soumis à délibération du Conseil Municipal.

Il rappelle également que les tarifs du ticket enfant de Brandivy tiennent compte depuis la dernière année scolaire du quotient familial des familles.

Pour la prochaine rentrée scolaire il est proposé au Conseil de se prononcer sur la tarification à 1.00 € le repas pour les familles au quotient familial inférieur ou égal à 1000.00 €, dispositif subventionné par l'Etat jusqu'à 3.00 € par repas. Mr le Maire explique que seules sont éligibles les communes bénéficiant de la péréquation dans la dotation de solidarité rurale et que cette aide fait l'objet d'une convention triennale avec des remboursements par quadrimestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Valide le tarif de 1.00 € le ticket de cantine pour les familles au quotient familial inférieur ou égal à 1000.00 €

- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention triennale avec l'Etat

Décide que les tarifs du ticket enfant de la cantine et de la garderie tiendront compte du quotient familial.

- Valide les tarifications suivantes pour l'année 2024-2025 :

TARIFS DES REPAS		TARIFS
SELON QUOTIENT FAMILIAL	Ticket enfant de BRANDIVY tranche 1 (inférieur ou égal à 1000 €)	1 €
	Ticket enfant de BRANDIVY tranche 2 (entre 1000€ et 1250 €):	4€15
	Ticket enfant de BRANDIVY tranche 3 (plus de 1250 €)	4€25
	Pour les familles qui ne donnent pas leur quotient familial :	4 €25
HORS QUOTIENT FAMILIAL	Ticket enfant hors commune :	4€60
	Ticket enfant majoré si repas non réservé dans les délais (majoration de 1.40 € par repas)	1 €40
	Tarif enfant minoré repas annulé avant 9h le jour même :	3 €
	Ticket accueil sans repas :	1€30
	Ticket adulte :	6€30

Fait à BRANDIVY, le 22 mai 2024

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Céline DANIBO



Le Maire,
Guillaume GRANNEC

